

JURISPRUDENCE

Sociétés en général

Clause de conciliation et
devoir d'exécuter les contrats
de bonne foi !
Com. 20 octobre 2021,
note Jean-François Hamelin p. 212

Remboursement d'un compte
courant d'associé et désigna-
tion d'un mandataire *ad hoc*
Com. 22 septembre 2021,
note Benoît Lecourt p. 216

Sociétés par actions simplifiées

Pactes d'actionnaires, clause
de *bad leaver* et clause
de non-concurrence
Paris, 21 octobre 2021,
note Julia Heinich p. 226

Droit pénal des sociétés

Caractère non punitif de l'exclu-
sion automatique des marchés
publics et des concessions
Cons. const., 28 janvier 2022,
note Haritini Matsopoulou p. 240

Sociétés & propriété intellectuelle

Utilisation d'un nom comme
signe distinctif malgré la cession
judiciaire du fonds : une affaire
de famille, vraiment ?
Com. 13 octobre 2021,
note Frédéric Pollaud-Dulian p. 244

DAJLOZ

Lefebvre Dalloz

REVUE DES SOCIÉTÉS

Avril 2022 - n° 4

ÉTUDE

Place à l'entrepreneur individuel
à deux patrimoines (EI2P) !

— Loi n° 2022-172 du 14 février 2022

Bruno Dondero p. 199

CHRONIQUES

Chronique de droit des marchés
financiers

— Loi Rixain sur la féminisation des instances
dirigeantes : une avancée en demi-teinte

Pierre-Henri Conac,
Bénédicte François,
Anne-Catherine Muller p. 249



Version numérique incluse*



Chronique de droit des marchés financiers

Pierre-Henri Conac

*Max Planck Fellow, Max Planck Institute Luxembourg ;
Professeur à l'université du Luxembourg*

Bénédicte François

Professeure à l'université Paris Est-Créteil (UPEC)

Anne-Catherine Muller

Professeure à l'École de droit de la Sorbonne (Paris I)

La chronique de droit des marchés financiers porte sur la période de mi-décembre 2021 à mi-mars 2022. Sur cette période, l'on notera la réponse de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et de l'ESMA à la consultation de la Commission européenne sur le futur Listing Act. Elles se montrent ouvertes à des évolutions raisonnables mais hostiles à certaines propositions qui seraient effectivement révolutionnaires et qui proviennent des rapports du High-Level Forum on the Future of CMU (2020) et du Technical Expert Stakeholder Group (2021). En ce qui concerne la gouvernance d'entreprise, le Parlement a adopté la loi Rixain sur la féminisation des comités exécutifs, complétée par un décret du 25 février 2022 visant à égaliser les rémunérations. Cette évolution ne peut que faire l'unanimité alors même que la proposition de directive de 2012 sur l'égalité hommes-femmes au sein des conseils d'administration vient enfin de faire l'objet d'un accord au Conseil après le changement de position de l'Allemagne qui avait bloqué le texte pour des raisons juridiques.

I. AMF et ESMA

(...)

II. Information financière

Consultation de la Commission sur le Listing Act : l'AMF et l'ESMA favorables à des évolutions mais pas à la révolution parfois pronée par le High-Level Forum on the Future of CMU (2020) et le Technical Expert Stakeholder Group (TESG) on SME (2021)

Réponse de l'AMF à la consultation ciblée de la Commission européenne sur le Listing Act, 3 févr. 2022 ; Réponse de l'ESMA à la consultation ciblée de la Commission européenne sur le Listing Act, 15 févr. 2022, ESMA32-384-5357

Comme indiqué dans une précédente chronique, la Commission européenne a ouvert le 19 novembre une consultation publique sur le « Listing Act » destinée à préparer une réforme des règles de cotation¹. En effet, la tendance en matière de cotation est à la baisse dans l'Union européenne

(1) V. P.H. Conac, Consultation de la Commission européenne sur le Listing Act : propositions, parfois iconoclastes, pour encourager la cotation des PME. European Commission, Targeted Consultation, Listing Act : Making Public Capital Markets More Attractive For EU Companies And Facilitating Access to Capital For SMEs, nov. 2021, cette chronique, Rev. sociétés 2022. 56.